

11 DECEMBRE 2025

# ACTIONS DE L'ASNR SUR L'ALÉA COLMATANT – CNPE DE CHINON

CLI DE CHINON

Albane FONTAINE, cheffe de la division d'Orléans de l'ASNR

# CONTEXTE

## Chronologie

- **26 août 2025** : information de l'ASNR de **l'arrivée massive d'algues dans la Loire. Suivi de l'événement par l'ASNR**
- **12 septembre 2025** : **inspection** de l'ASNR à Chinon le 12 septembre 2025
- **26 septembre 2025** : déclaration d'un **événement significatif de niveau 0** sur l'échelle internationale INES déclaré par le CNPE de Chinon à l'ASNR
- **29 septembre 2025** : envoi de la lettre de suite d'inspection

## Les événements significatifs

- Les exploitants doivent **déclarer à l'ASNR les événements** (écart, anomalie, incident, ...) qui surviennent dans leur installation. Ces événements sont classés sur l'échelle internationale INES graduée de 0 à 7
- Tous les événements sont **analysés par l'ASNR**
- Les événements de niveau supérieur ou égal à 1 donnent lieu à la **publication d'un avis d'incident** sur le site internet de l'ASNR

DESCRIPTION  
ET NIVEAU  
INES

7  
ACCIDENT  
MAJEUR

6  
ACCIDENT  
GRAVE

5  
ACCIDENT  
AVANT DES  
CONSÉQUENCES  
ÉTENDUES

4  
ACCIDENT  
AVANT DES  
CONSÉQUENCES  
LOCALES

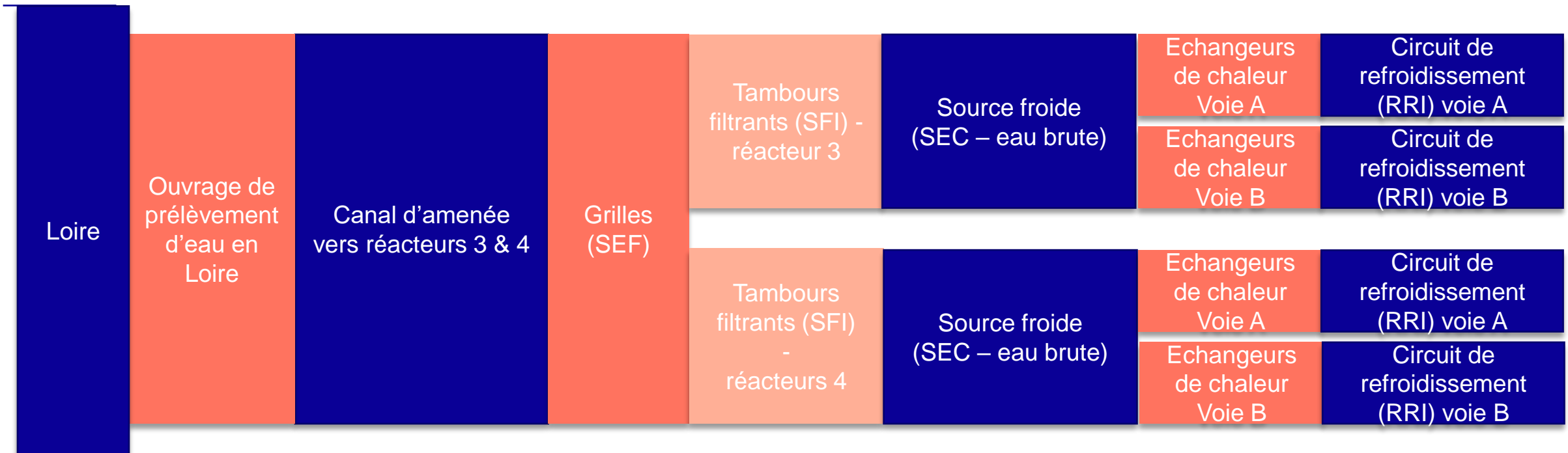
3  
INCIDENT  
GRAVE

2  
INCIDENT

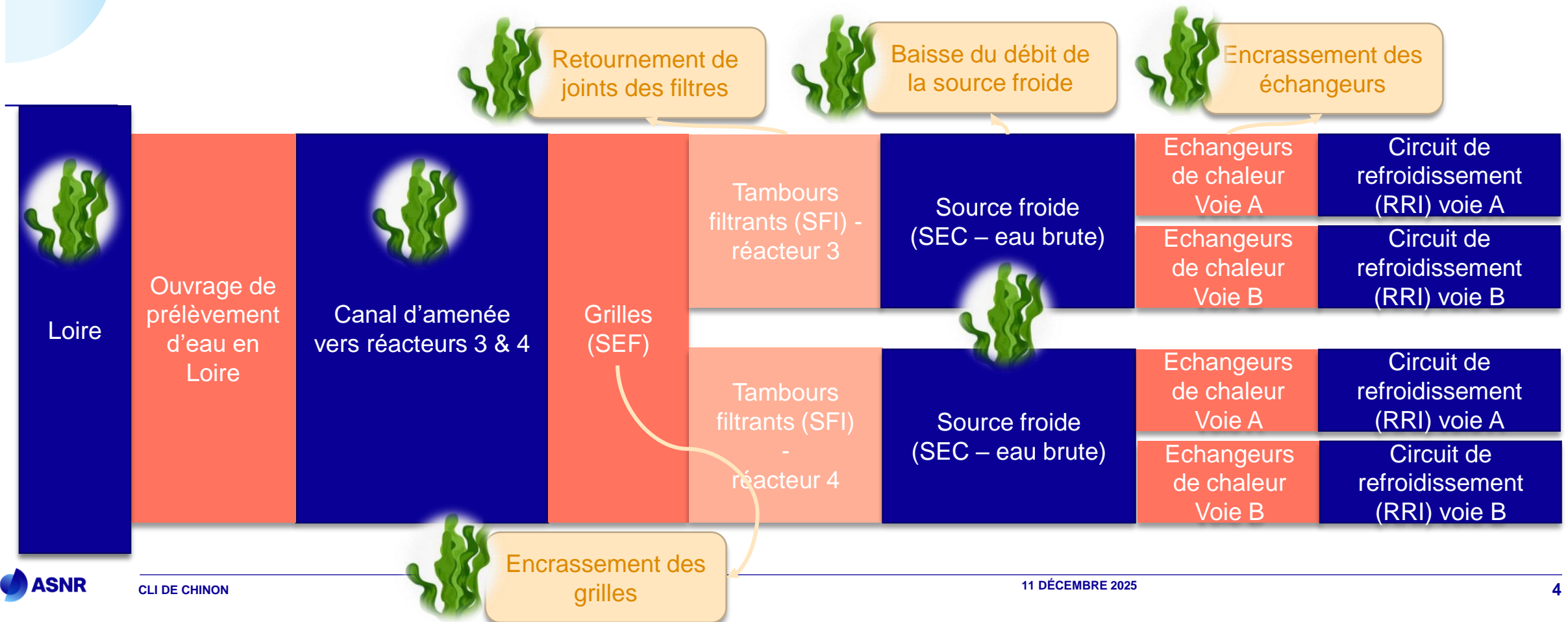
1  
ANOMALIE

0  
ÉCART

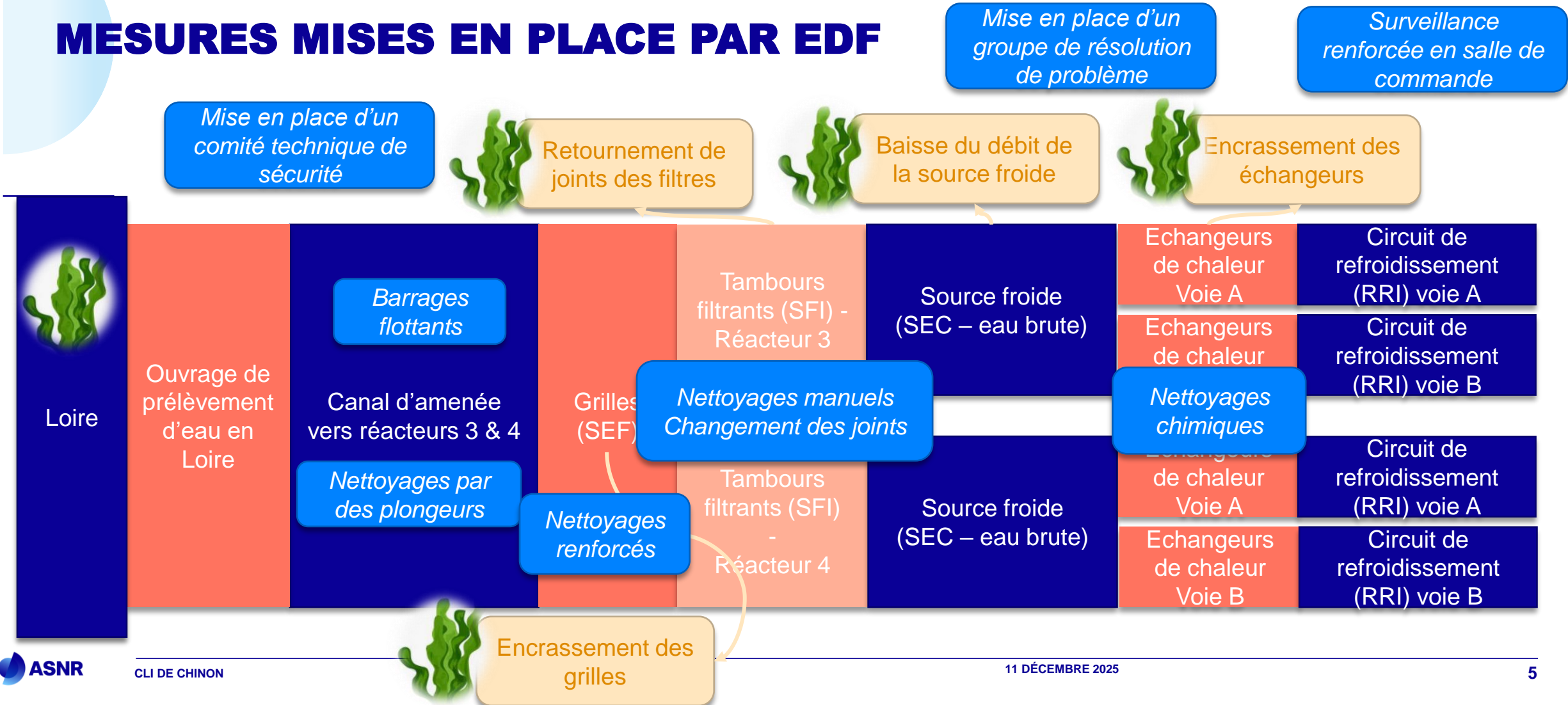
# SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA SOURCE FROIDE



# IMPACT DE L'ALÉA COLMATANT



# MESURES MISES EN PLACE PAR EDF



Division d'Orléans

Référence courrier : CODEP-OLS-2025-059983

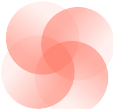
Monsieur le directeur du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité de Chinon  
BP 80  
37420 AVOINE

Orléans, le 29 septembre 2025

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base  
CNPE de Chinon - INB n° 107 et 132  
Lettre de suite de l'inspection réactive du 12 septembre 2025 relative aux aléas de colmatage de la  
source froide par des algues vertes

N° dossier : Inspection n° INSSN-OLS-2025-0810 du 12 septembre 2025

# ACTIONS DE L'ASNR

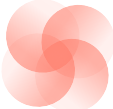


**Inspection de l'ASNR le 12 septembre 2025**  
pour :

- Analyser la **chronologie de l'événement**
- Analyser la **gestion de l'événement** par le CNPE
- Vérifier les **mesures techniques et organisationnelles mises en place**
- Vérifier **l'état des équipements sur le terrain**

[Aléas de colmatage de la source froide par des algues vertes](#)

*Toutes les lettres de suite d'inspection sont disponibles sur  
le site internet de l'ASNR*



**Synthèse** : L'inspection a permis de constater que cette situation atypique a bien été gérée par EDF. La situation est toujours restée maîtrisée.

Les demandes de la lettre de suite portent sur :

- La mise en place d'une **surveillance renforcée des équipements** sur-sollicités par l'événement
- Le besoin de prendre en compte différents aspects dans **l'analyse approfondie de l'événement**, notamment :
  - l'actualisation du référentiel documentaire qui définit les conditions d'exploitation de la source froide
  - Le besoin de conduire des études biologiques

## ET APRES ? 🔍

- **Analyse des réponses** fournies par EDF à la lettre de suite d'inspection
- **Analyse du compte-rendu d'événement significatif** qui présente l'analyse des causes et définit les actions à mettre en œuvre
- **Suivi des actions mises en place par EDF** : mesures curatives et correctives à court, moyen et long termes
- **Vigilance renforcée** lors des périodes estivales





**ASNR** Autorité de  
sûreté nucléaire  
et de radioprotection

[asnr.fr/nous-contacter](https://asnr.fr/nous-contacter)

[asnr.fr](https://asnr.fr)

